

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 8

Rubrik: Dans les autres organisations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chômage, la baisse des salaires, les impôts dus par les syndicats.

Le bureau de renseignements a été fréquenté par 4784 clients qui demandèrent des renseignements en 6114 cas divers. Ce qui occasionna 15,767 audiences.

La plus grande partie de ces audiences concernèrent des questions de salaire: 3538; congédiements: 2489; assistance-chômage 2332 et revendications 1450. Ces renseignements concernèrent 2615 organisés et 1880 non-organisés.

Les comptes annuels de l'Union ouvrière bouclèrent par un excédent de dépenses de 858 fr. Les recettes totales furent de 6512. Le cartel syndical accuse des recettes de 50,006 fr. avec un excédent de recettes de 2352 francs.



Dans les autres organisations

Chauffeurs et machinistes. A la Pentecôte 1922, la Fédération des chauffeurs et machinistes a tenu son congrès annuel à Berne. La veille de l'ouverture du congrès, les partisans de l'Union syndicale se sont réunis au nombre 86 délégués, représentant 45 sections et ont adopté la résolution suivante:

« L'assemblée précédant le congrès de la Fédération des chauffeurs et machinistes de la Suisse, constate, après avoir entendu le rapport du comité d'initiative de Lausanne, que les intérêts des chauffeurs et machinistes de la Suisse ne peuvent être défendus efficacement qu'au sein de l'Union syndicale suisse.

Elle adresse un appel à toutes les sections pour qu'elles réunissent dans un court délai des assemblées dans le but de créer des « divisions syndicales » au sein des sections de la fédération.

L'assemblée décide de nommer une commission chargée de faire les travaux préliminaires pour réunir ces groupes, établir des statuts et engager les pourparlers pour l'adhésion commune à l'Union syndicale suisse.

Cette commission a été constituée par des membres du comité d'initiative et de la section de Berne. Elle entreprendra immédiatement les démarches nécessaires. Nous souhaitons que les vœux de la grande majorité des membres de la Fédération des chauffeurs et machinistes pourront se réaliser en fait.

Employés postaux. L'assemblée des délégués de cette fédération s'est tenue les 23 et 24 juin à Bellinzona. 108 délégués des 48 sections étaient présents. Concernant les questions professionnelles l'assemblée a pris connaissance du rapport d'une commission spéciale sur une audience à la direction générale des postes et elle s'est prononcée sur les propositions de cette commission au sujet des moyens propres à sauvegarder le plus efficacement la situation générale du personnel, comme celle des diverses catégories d'employés. Elle a chargé le comité central et les sections de continuer la lutte contre toutes les restrictions injustifiées.

Par 100 voix contre 5 et 2 abstentions, il fut décidé de soumettre à nouveau, et avec recommandation, l'entrée de la fédération dans l'Union syndicale suisse à la votation générale des membres, selon les conclusions des secrétaires Rohner et Mercier.

Une proposition de la section de Bâle, tendant à refuser les nouveaux statuts de l'Union fédérative des fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération fut repoussée par 98 voix contre 8 et 4 abstentions. L'adoption de cette proposition eût signifié la sortie de l'Union fédérative; elle émanait des milieux communistes de Bâle.

Le secrétaire Rohner fut désigné pour représenter la fédération au congrès international des P. T. T., qui se tiendra en août à Berlin.

L'assemblée demanda que le principe de l'institution d'une cour administrative et disciplinaire, inscrit depuis longtemps déjà dans la constitution fédérale, reçoive enfin son application. Puis, elle s'occupa de l'abaissement des salaires et de la prolongation de la journée de travail; l'opposition faite par le comité central à ces deux mesures réactionnaires fut approuvée toutes deux. A propos de la première, l'assemblée demanda que la révision de la loi des traitements soit enfin soumise au parlement; pour la seconde, elle protesta contre toute interprétation restrictive de la loi qui n'aurait pas été jugée par la commission paritaire.

Les décisions prises au sujet de l'Union syndicale suisse et de l'U. F. du personnel de la Confédération prouvent que la Fédération suisse des employés postaux se rapproche toujours plus de la classe ouvrière suisse sous la poussée des événements et des circonstances, mais aussi qu'elle condamne l'extrémisme stérile. Nous espérons que la belle majorité obtenue au congrès en faveur de l'adhésion à l'Union syndicale se retrouvera à la votation générale dans les sections.

Situation du chômage à fin juin 1922

Industries	Chômeurs complets			Chômeurs partiels			Secours		
	Fin juin 1921	Fin déc. 1921	Fin juin 1922	Fin juin 1921	Fin déc. 1921	Fin juin 1922	Fin juin 1921	Fin déc. 1921	Fin juin 1922
1. Alimentation et boissons	1,232	2,005	3,066	396	3,902	3,104	805	936	1,092
2. Vêtement et cuir	3,829	2,179	972	7,371	2,489	101	3,063	1,222	506
3. Bâtiment et peinture	4,124	14,820	9,789	165	714	370	1,438	6,685	1,352
4. Bois et verre	1,283	2,759	1,616	282	434	129	576	1,457	612
5. Textile	9,908	6,409	4,895	31,785	16,268	10,142	6,482	4,165	3,044
6. Arts graphiques et papier	692	1,047	730	1,766	1,095	349	368	682	299
7. Métallurgie, électricité	6,349	11,809	8,825	18,112	18,307	11,441	3,598	6,940	4,028
8. Horlogerie, bijouterie	14,205	20,403	11,016	17,231	7,384	2,845	10,572	13,938	7,084
9. Commerce	2,167	3,108	3,030	20	75	—	825	1,609	1,497
10. Hôtels, cafés, pensions	318	1,008	434	—	—	—	—	315	4
11. Autres professions	3,135	7,871	4,157	2,654	2,958	1,578	932	2,662	641
12. Personnel sans connaiss. profess.	7,408	15,549	10,926	255	344	570	2,617	6,756	3,083
Total pour la Suisse	54,650	88,967	59,456	80,037	53,970	30,629	31,276	47,367	23,242